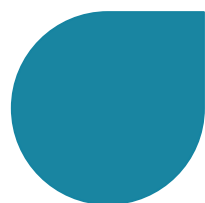


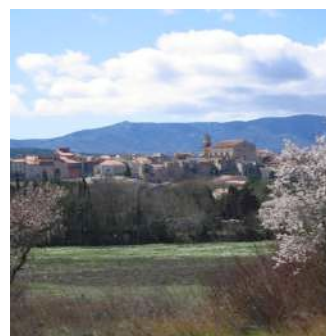
SCoT de la Narbonnaise

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET
MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIERES
PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIERES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIERE SALLELES D'AUDE SALLES
D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN



I -5.2 Annexes de l'Evaluation E Environnementale

**TABLEAUX D'ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN
ŒUVRE DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT**



I.1 ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Incidences liées au confortement de la filière agricole

7			Incidences négatives			Objectifs SCoT	Impact global du SCoT
Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés	Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés		
Mise en culture	2	Plateau de Leucate ; Basse Plaine de l'Aude (ZPS)	Mise en culture/ modification des pratiques culturelles	5	Causses du Minervois ; Basse Plaine de l'Aude (ZSC) ; Cour inférieur de l'Aude ; Etang de Capestang ; Corbières orientales	<p>1.2.2 Préserver les espaces agricoles productifs et les activités associées : identification des espaces agricoles à enjeux forts, à préserver durablement.</p> <p>1.2.2 Reconquérir les friches agricoles : réalisation d'un diagnostic agricole permettant d'envisager la revalorisation des friches</p> <p>2.3.3 Maintenir des activités agricoles : soutien à la diversification des productions ; développement des circuits courts.</p>	+/-
Pâturage ; Elevage	5	Causses du Minervois ; Basse plaine de l'Aude (ZPS + ZSC) ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate ; Basses Corbières	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	7	Minervois ; Massif de la Clape ; Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Etang de La Palme ; Plateau de Leucate ; Corbières orientales ; Basses Corbières	<p>En plus des objectifs liés à la pérennisation de l'agriculture (cf. ci-dessus), le SCoT porte des objectifs complémentaires pour le maintien des systèmes pastoraux :</p> <p>1.2.2 Mise en œuvre d'actions permettant d'installer de nouvelles exploitations agricoles ou viticoles ou pastorales</p> <p>2.3.1 : la TVB comprend des milieux ouverts en cours de fermeture à restaurer</p> <p>3.4.1 Maintenir des milieux ouverts dans les secteurs soumis au risque incendie</p>	+



			Utilisation de biocides et de produits chimiques ;	3	Cours inférieur de l'Aude ; Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Etang de La Palme	<p>Bien que le SCoT n'ait pas vocation à agir directement sur les pratiques agricoles, plusieurs objectifs concourent à la réduction de l'usage des pesticides :</p> <p>2.3.3. Favoriser une offre alimentaire de qualité : soutien au développement de l'agriculture biologique</p> <p>3.4.5 Renforcer les actions visant à la qualité des milieux aquatiques : protection de la Trame Bleue et des ripisylves</p> <p>3.4.5 Réduire à la source les impacts cumulés des pollutions diffuses : le SCoT demande de poursuivre les efforts tendant à la suppression des pollutions issues des pesticides</p>	+
			Salinisation	2	Etangs du Narbonnais ; Basse Plaine de l'Aude	<p>1.2.2 Préserver les espaces agricoles productifs : prendre en compte les résultats de l'étude sur la salinisation des terres portée par le GN et le PNR</p> <p>3.4.4 Adapter le territoire et les écosystèmes à l'élévation du niveau de la mer : prise en compte de la raréfaction de la ressource en eau douce et la salinisation</p> <p>3.4.5 Adapter les usages de l'eau à une ressource de plus en plus contrainte : intégrer la problématique de « salinisation des sols et des nappes » dans tout document et schéma d'aménagement, de gestion et de planification</p> <p>3.4.5 Encourager des pratiques agricoles durables : stratégies d'adaptation à la problématique de salinisation des nappes et des sols</p>	+

Incidences liées au développement territorial

Incidences négatives			Objectifs SCoT	Impact global du SCoT
Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés		
Lignes électriques et téléphoniques	4	Minervois ; Etang de Capestang ; Corbières orientales ; Basses Corbières	<p>2.3.1. Le SCoT considère les réseaux de gaz / électricité / télécommunications comme des infrastructures d'intérêt général ; elles sont à ce titre autorisées y compris dans les réservoirs de biodiversité de la TVB. Cependant, les projets doivent porter une attention particulière aux enjeux environnementaux et paysagers des sites concernés et mettre en place la démarche Eviter / Réduire / Compenser.</p>	+/-
Urbanisation (habitat, économie) et infrastructures de transport	9		<p>2.3.1. Le développement de l'urbanisation n'est pas autorisé au sein des espaces de la TVB. Parmi les exceptions on note toutefois la possibilité de l'adaptation des voiries structurantes, sous réserve du maintien des continuités écologiques et de l'adoption de mesures compensatoires.</p> <p>3.2.1 Les différents objectifs relatifs à la maîtrise de la consommation d'espaces par l'optimisation du foncier déjà urbanisé vont dans le sens d'une réduction des incidences</p>	+
Dépôts de matériaux inertes, Décharges	3	Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate ; Complexe lagunaire de Bages-Sigean	<p>2.3.4 Assurer une gestion durable des déchets : gestion durable des déchets en amont des opérations d'aménagement. Les documents d'urbanisme évitent la création de lieux de gestion des déchets dans les réservoirs de la TVB et dans les sites à forte sensibilité paysagère.</p> <p>Recommandation relative à la lutte contre les dépôts sauvages.</p>	+

Modifications du fonctionnement hydrographique ; Endigages, remblais, plages artificielles	2	Cours inférieur de l'Aude ; Haute vallée de l'Orbieu	2.3.1 Protéger les réservoirs de la trame bleue. Les réservoirs bleus correspondent aux zones humides avérées, aux lagunes et aux plans d'eau, aux cours d'eau, aux dunes et aux plages hormis les plages des zones urbaines. Ces réservoirs sont inconstructibles mais en cas exceptionnel d'artificialisation, la démarche ERC est mise en place.	+
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	1	Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien	3.1.3 Organiser l'aménagement littoral pour soutenir la capacité d'accueil : préservation des espaces remarquables du littoral; préservation de coupures d'urbanisation	+
Captages des eaux de surface	2	Haute vallée de l'Orbieu ; Etang de Capestang	3.4.5 Gérer durablement la ressource en eau : articuler le développement urbain avec la capacité de la ressource en eau potable	+
Pollution des eaux de surface	5	Cours inférieur de l'Aude ; Etang de Capestang ; Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Etang de La Palme ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate	3.4.5 Renforcer les actions visant à la qualité des milieux aquatiques : limiter les apports de polluants qui mettent en péril les masses d'eau. 3.4.5 Réduire les pollutions à la source / mesure BMe3 du SAGE BVA	+
Canalisation et dérivation des eaux	1	Basse Plaine de l'Aude ZSC	La gestion des canaux relève de VNF, le SCoT n'intervient pas directement sur ce sujet, si ce n'est à travers la cohérence de sa politique de l'eau avec les dispositions du SAGE Basse Vallée de l'Aude	0

Incidences liées à la fréquentation touristique

Incidences négatives			Objectifs SCoT	Impact global du SCoT
Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés		
Alpinisme, escalade, spéléologie	4	Corbières orientales ; Basses corbières ; Massif de la Clape ; Minervois	<p>Le SCoT soutient une stratégie en faveur du développement touristique. Bien que cette stratégie s'appuie sur le respect des paysages et des ressources naturelles qui sont la condition première de l'attractivité, une incidence négative liée à l'accroissement de la fréquentation est probable :</p> <p>1.2.1 Renforcement de la filière touristique : Il s'agit ici d'adapter le volet programmation et réglementaire des documents d'urbanisme pour faciliter la réalisation opérationnelle des projets tout en prenant en compte les objectifs patrimoniaux et d'intégration paysagère et environnementale.</p> <p>1.3.4 S'affirmer comme destination touristique : le SCoT soutient le développement des projets touristiques sur l'ensemble du territoire ; dans ce cadre, il est nécessaire de veiller à "adapter les mesures de protections pour permettre une valorisation touristique et une fréquentation adaptée aux sites (en respectant la sensibilité des milieux)" ; l'organisation des places de parking (vélo, bus, voiture) doit faire l'objet d'une réflexion approfondie</p> <p>2.3.1 : Dans le cadre de la TVB, sont autorisés des liaisons douces et équipements pour le tourisme et les loisirs intégrés à l'environnement.</p> <p>2.3.1 Organiser l'accueil et la fréquentation dans les sites fragiles : réflexion sur l'accueil du public à l'échelle des sites à forts enjeux afin de maîtriser les impacts et organiser les capacités d'accueil. Les aménagements doivent assurer</p>	+/-
Autres intrusions et perturbations humaines	4	Basse Plaine de l'Aude ZSC ; Montagne de la Clape ; Côte languedocienne ; Plateau de Leucate		
Piétinement, surfréquentation	6	Basse Plaine de l'Aude ZSC ; Cours inférieur de l'Aude ; Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ; Etang de La Palme ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate ; Plateau de Leucate		
Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives	1	Basse Plaine de l'Aude ZSC		
Chasse	1	Etang de Capestang		
Véhicules motorisés	4	Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Etang de La Palme ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate ; Basses Corbières		



Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	3	Haute vallée de l'Orbieu ; Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Etang de La Palme	l'équilibre entre la protection des milieux et la fréquentation des espaces.	
Sports nautiques	3	Côte languedocienne ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate ; Etang de La Palme	1.2.4. Affirmer la performance globale de la filière Glisse : les documents d'urbanisme veillent à préserver l'accessibilité des spots de glisse nautiques en cohérence avec les caractéristiques et spécificités de chacune de ces pratiques, dans le respect des milieux naturels traversés, et d'un bon fonctionnement environnemental	-



Incidences liées aux activités de valorisation des ressources naturelles

Incidences positives			Incidences négatives			Objectifs SCoT	Impact global du SCoT
Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés	Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés		
			Parcs éoliens terrestres et offshore	3	Prolongement en mer des Cap et étang de Leucate ; Corbières orientales ; Minervois	1.2.3 Renforcer le potentiel de production des énergies renouvelables. En matière d'éolien, le SCoT soutient une stratégie de repowering des parcs existants. Le SCoT demande à ce que les projets prennent en compte la Charte Qualité du PNR pour articuler les enjeux de transition énergétique avec la préservation de la biodiversité et des paysages. Le développement de l'éolien en mer va entraîner une perturbation ponctuelle sur le milieu marin. Il sera donc très important de veiller à la qualité des études d'impact pour réduire ces impacts.	+/-
			Carrières	3	Corbières Orientales ; Basses Corbières ; Basse Plaine de l'Aude ZSC	3.4.5 Gérer durablement les ressources minérales : il est demandé que l'ouverture ou l'extension de carrières se situent en dehors des réservoirs de biodiversité. Si un projet justifiait d'une nécessité à s'implanter dans un réservoir de biodiversité à défaut d'alternative techniquement et économiquement possible, il mettrait en oeuvre la démarche Eviter / Réduire / Compenser.	+

Sylviculture et opérations forestières	1	Montagne de la Clape	Coupes forestières	1	Cours inférieur de l'Aude	<p>2.3.1 Garantir la mise en réseau des réservoirs de biodiversité par des corridors écologiques. Les corridors bleus, qui suivent le tracé des cours d'eau et intègrent les ripisylves et abords qui y sont associés ainsi que les graus. L'urbanisation doit s'implanter en retrait des cours d'eau permanents, pour garantir leur mobilité et favoriser le maintien de berges naturelles de qualité.</p> <p>3.4.5 Les ripisylves et les éléments végétaux bordant les cours d'eau, sont protégés par la TVB</p>	+
Salines	2	Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Complexe lagunaire de La Palme	Pêche professionnelle et de loisirs	3	Cours inférieur de l'Aude ; Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ; Prolongement en mer des Cap et étang de Leucate	<p>1.2.2. Accompagner les besoins d'évolution des activités halieutiques et salicoles : les documents d'urbanisme accompagnent le développement des filières aquacoles, et notamment ostréicoles mais aussi le renforcement des activités de productions salines. La pêche lagunaire doit également être confortée et prise en compte dans les politiques d'aménagement.</p>	-
			Aquaculture				1
			Macro-pollution marine	1	Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien	<p>Le SCoT ne peut réglementer ni les activités portuaires ni les pratiques des usagers du littoral. Toutefois, il encadre le développement urbain sur le littoral et propose une stratégie de recomposition spatiale au regard du risque submersion/inondation qui contribue à maîtriser la dispersion de macro-déchets en mer et sur le littoral.</p>	+
			Abrasion / dégradation physique des fonds marins	1	Complexe lagunaire de Bages-Sigean	Le SCoT n'agit pas sur le milieu marin.	0

Incidences liées aux phénomènes naturels

Incidences positives			Incidences négatives			Objectifs SCoT	Impact global du SCoT
Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés	Intitulé	Nb sites concernés	Sites concernés		
Incendies	1	Basses corbières	Erosion	3	Plateau de Leucate ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate	3.4.2 Anticiper la gestion des risques inondation et littoraux par une stratégie de recomposition spatiale	+
			Envasement	3	Complexe lagunaire de Bages-Sigean ; Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate	2.3.1 Protection des graus dans la TVB	0
			Incendies	2	Corbières Orientales ; Complexe lagunaire de Salses-Leucate	3.4.1 Organiser la prévention et la gestion des feux de forêts	+
			Evolution biocénotique, succession végétale	1	Plateau de Leucate	Le SCoT n'agit pas sur ce sujet	0
			Submersion	1	Complexe lagunaire de Bages-Sigean	3.4.2 Anticiper la gestion des risques inondation et littoraux par une stratégie de recomposition spatiale	+
			Espèces autochtones problématiques	1	Cours inférieur de l'Aude	Le SCoT n'agit pas sur ce sujet	0



	Espèces exotiques envahissantes	2	Haute vallée de l'Orbieu ; Etang de La Palme	2.3.1. Conforter les espaces naturels de la nature ordinaire et de la nature dans les villes : le SCoT recommande que les collectivités interdisent les espèces exotiques envahissantes pour le fleurissement des parcs et des jardins publics et mentionnent la liste de ces espèces pour sensibiliser les propriétaires de privés.	+
	Changements de température	1	Haute vallée de l'Orbieu	Le SCoT porte une stratégie globale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui doit contribuer à limiter l'augmentation des températures.	+



I.2 ANNEXE 3 : TABLEAU DETAILLE DES MESURES ERC

Orientations	Orientations	Objectifs	EVITER	REDUIRE
1.1 Renforcer les connexions avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies	1.1.1 Organiser les mobilités et transports de grande échelle	Structurer un couloir méditerranéen ferré associant ouverture à grande échelle (LGV) et liaisons intra et inter territoires à l'échelle des bassins de vie et d'emplois	<i>L'étude d'impact pour le projet LGV Montpellier-Perpignan démontrera l'intégration de la démarche ERC. La consolidation du réseau ferré doit permettre de réduire les incidences environnementales liées aux déplacements motorisés (émissions GES, consommations énergétiques fossiles)</i>	
		Capitaliser sur la présence des aéroports en coopération avec les territoires voisins		l'accessibilité renforcée par les TC contribue à réduire les incidences liées aux déplacements motorisés (émissions GES, consommations énergétiques fossiles)
		Optimiser la desserte routière pour améliorer la fluidité et la sécurité		réduction des nuisances liées aux problématiques de congestion
		Accompagner le « choc économique » de l'agrandissement de Port-la- Nouvelle »	<i>L'étude d'impact pour l'agrandissement du port démontrera l'intégration de la démarche ERC. Le développement du fret doit permettre de réduire les incidences environnementales liées au transport par route (qualité de l'air, nuisances sonores, cadre de vie...)</i>	
	1.1.2 Favoriser le développement rapide du numérique, levier et condition de développement résidentiel, économique et touristique	Renforcer la couverture numérique globale		contribue à réduire les besoins de déplacements (télétravail, télémedecine...)
		Développer les services liés au numérique pour gagner en qualité de vie, compétitivité économique des entreprises et stratégie touristique		
1.2. STRUCTURER LES FILIERES ECONOMIQUES POUR FAIRE	1.2.1 Renforcer le niveau de service de la filière touristique en lien avec le développement	Renforcer le niveau de service de la filière touristique en lien avec le développement de l'économie résidentielle		réduction des impacts des équipements touristiques par l'affirmation de la dimension écotouristique de la filière (énergie, déplacements, adaptation au changement climatique)



FRUCTIFIER LES SAVOIR-FAIRE	de l'économie résidentielle			
	1.2.2. Accompagner les besoins d'évolution et de structuration de la filière Vigne et vin et la renforcer en l'intégrant dans une approche globale de valorisation des activités primaires (agriculture, aquaculture et saliculture)	Accompagner les besoins d'évolution des activités viticoles et agricoles	la préservation des espaces viticoles et agricoles de qualité dans les documents d'urbanisme évite une potentielle artificialisation	- réduction des impacts des équipements agricoles et viticoles par l'affirmation de la dimension environnementale des filières à travers la capacité des équipements à économiser et produire de l'énergie, à gérer les déchets dans une perspective de valorisation - réduction des pressions sur la ressource en eau par le soutien aux projets innovants favorisant les ressources en eau alternatives, telle que la réutilisation des eaux traitées
		Accompagner les besoins d'évolution des activités halieutiques et salicoles		
		Préserver les espaces agricoles productifs et les activités associées	la préservation des espaces viticoles et agricoles de qualité dans les documents d'urbanisme évite une potentielle artificialisation	
		Reconquérir et valoriser les friches agricoles		réduction des impacts paysagers et/ou pour la biodiversité des friches agricoles
	1.2.3. Optimiser le potentiel de la filière environnement et croissance verte et bleue	Renforcer le potentiel de production des énergies renouvelables et de développement de l'économie circulaire au travers de la valorisation des déchets ou sous-produits	la Charte Qualité pour la production d'EnR : évite une implantation dans certains secteurs à enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, patrimoine) prégnants	- l'adaptation du bâti pour une meilleure performance énergétique: réduction des consommations énergétiques - l'intégration paysagère des équipements : réduction de l'impact sur le cadre de vie - le développement des EnR : réduction de la dépendance aux énergies fossiles
		Contribuer à l'adaptation de la filière BTP à la transition énergétique		



	1.2.4. Affirmer la performance globale de la filière Glisse et vent	Affirmer la performance globale de la filière Glisse et vent	Eviter des impacts liés aux pratiques en mettant en place une gestion concertée des sites afin d'éviter les périodes sensibles pour les oiseaux. S'appuyer pour cela sur les études en cours avec l'Agence Française de Biodiversité.	réduction des impacts des activités sur la biodiversité par un développement de la filière respectueux des milieux naturels traversés (organisation du stationnement, signalétique...)
	1.2.5 Développer et structurer une filière culture et patrimoine	Développer et structurer une filière culture et patrimoine	évite la dégradation potentielle de certains éléments patrimoniaux	
	1.2.6. Développer la filière Santé et bien-être	Développer la filière Santé et bien-être		
	1.2.7. Renforcer la filière numérique en s'appuyant sur les besoins de services numériques liés aux autres filières	Renforcer la filière numérique en s'appuyant sur les besoins de services numériques liés aux autres filières		
1.3. AMELIORER LA LISIBILITE DES ESPACES ECONOMIQUE S POUR GAGNER EN ATTRACTIVITE	1.3.1 Dessiner une armature de pôles économiques cohérente et lisible pour un maillage du territoire	Le pôle majeur de développement économique du Narbonnais a vocation à poursuivre le développement des activités économiques à la fois dans le tissu urbain et dans les espaces d'activités économiques périphériques.		<ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation du foncier des zones économiques déjà urbanisées contribue à réduire la consommation foncière en extension ; - Le confortement des activités au sein du tissu urbain permet contribue à réduire les besoins de déplacements <p>L'amélioration de la qualité des zones périphériques permet de réduire les incidences en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de déplacements par l'amélioration de l'accessibilité par les modes doux et les TC
		En articulation avec le Pôle majeur Narbonnais, l'objectif est de développer un pôle d'appui stratégique à Montredon-des-Corbières - Névian, sur un positionnement « Santé » d'une part et « Logistique et industrie » d'autre part.		



	<p>Les espaces économiques des pôles secondaires (Gruissan, Sigean, Port-la-Nouvelle, Leucate) ont vocation à se renforcer pour répondre à une logique d'équilibre territorial tout en prenant en compte les spécificités économiques qu'ils recèlent, qu'il s'agisse de leur dimension touristique ou portuaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> - de paysages par une meilleure insertion paysagère des aménagements - de fonctionnement environnemental par la mise en place de mesures en matière de performance énergétique, désimperméabilisation...
	<p>La structuration d'une espace économique au Sud associant Corbières et Littoral, comme nouveau pôle structurant stratégique est un objectif majeur du SCOT</p>		
	<p>L'irrigation économique au nord de Narbonne et dans le Minervois doit être renforcée</p>		
<p>1.3.2 Organiser l'accueil des entreprises et activités en cohérence avec l'armature économique</p>	<p>Prioriser l'implantation des activités économiques tertiaires et sans nuisance dans les centres-villes pour répondre aux nouveaux modes de travail et dynamiser l'économie présenteielle</p>		
	<p>Optimiser la capacité des espaces économiques existants et renouveler leur attractivité</p>		
	<p>Adapter l'offre foncière en extension aux besoins du territoire</p>		
	<p>Organiser la desserte et l'accessibilité des espaces d'activités économiques</p>		<p>L'anticipation des accès et des circulations internes aux zones, en parallèle de l'organisation d'une desserte en modes doux et TC, permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réduire certains déplacements individuels motorisés - de réduire certaines problématiques de congestion et certains conflits d'usage



	1.3.3 Développer l'offre de formation en lien avec les filières du territoire	Accueillir des formations en lien avec les filières du territoire			
		Accompagner la liaison entre formations, emplois et monde professionnel		réduction des impacts liés à la fréquentation touristique par une valorisation des sites adaptée à la sensibilité des milieux, une organisation du stationnement	
	1.3.4 S'affirmer comme destination touristique	Articuler le tourisme de littoral et d'arrière-pays, pour une destination « complète »			contribue à réduire les pressions sur le littoral par une valorisation des atouts de l'arrière pays
		Faire connaître et faciliter les parcours autour de thématiques touristiques			
		Faire du Canal du Midi, du Canal de la Robine et du tourisme fluvial un vecteur majeur de la diversification et du développement touristique	Les activités et aménagements veilleront à ne pas affecter la qualité environnementale et paysagère des lieux, ni créer des nuisances et pollutions sur les cours d'eau.		
	Diversifier l'offre touristique notamment par une montée en gamme				
2.1 Conserver une dimension de proximité par un maillage de commerces, d'équipements et de services pour tous	2.1.1 Proposer une offre d'équipements pour répondre à une diversité de besoins	Diversifier l'offre pour répondre aux besoins des résidents permanents comme des visiteurs, et à toutes les classes d'âge			
		Développer l'offre selon une logique intercommunale, de complémentarité et de mutualisation		L'implantation privilégiée des équipements dans les centralités ou à proximité immédiate et les conditions d'accessibilité par modes doux contribue à réduire les besoins de déplacements motorisés (et les émissions de GES et consommations énergétiques associées)	
		Développer les équipements « métropolitains » pour contribuer à l'attractivité globale du territoire à l'échelle régionale			



	2.1.2 Reconquérir et faire vivre les centres anciens	Investir sur l'espace public et sur la valorisation patrimoniale pour susciter la mobilisation de l'investissement privé		réduction des impacts des aménagements par une végétalisation renforcée, la valorisation de la présence d'eau (en lien avec les enjeux de désimperméabilisation des sols)
		Organiser le stationnement et créer des espaces de respiration pour faciliter la réappropriation du bâti pour différents usages (habitat, activités, commerce)		
		Favoriser la multiplicité des usages dans les centres anciens	la mixité fonctionnelle des centres (habitat, services et équipements, commerces et activités) permet d'éviter certains déplacements motorisés	
		Accompagner l'investissement privé pour la rénovation ou la restructuration de bâti permettant de confirmer ou retrouver un usage durable		la revalorisation et l'adaptation du bâti des centres anciens aux exigences de confort moderne contribuent à réduire - les besoins de consommation foncière en extension - les déplacements motorisés la réhabilitation énergétique de logements anciens contribue à réduire : - les consommations énergétiques ; - les émissions polluantes liées aux systèmes de chauffage anciens - l'impact sur le cadre de vie des habitants
	2.1.3 S'adapter aux besoins en commerces en privilégiant la proximité et l'animation des coeurs de ville	Renforcer le maillage commercial du territoire		La valorisation du commerce de proximité contribue à réduire : - les besoins de consommation foncière en extension - les déplacements motorisés
		Accompagner l'évolution des consommations sans urbaniser de nouveaux espaces		
Répondre à des besoins ponctuels, à intégrer dans les objectifs fonciers de la stratégie économique, et en veillant à assurer la cohérence avec les objectifs du SCOT			réduction des impacts des aménagements par la définition de principes favorisant la qualité architecturale et qualité environnementale	



		Améliorer la qualité des espaces commerciaux en maîtrisant l'offre	la mutabilité ou la réorganisation des espaces commerciaux déjà urbanisés contribue à éviter certains besoins de consommation foncière en extension	réduction des impacts des aménagements à travers les prescriptions concernant la gestion environnementale des espaces commerciaux (énergie, biodiversité, gestion des risques en amont, mobilité, désimperméabilisation de certains espaces...)
2.2. DEVELOPPER DES MOBILITES INNOVANTES ARTICULEES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE	2.2.1 Proposer des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture carbonée	Étoffer l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle, en développant l'intermodalité et en l'articulant avec l'armature urbaine		L'intensification de l'intermodalité au sein de nœuds de mobilités contribue à réduire les déplacements motorisés individuels
		S'appuyer sur le numérique pour consolider de nouveaux usages		contribue à réduire les déplacements motorisés individuels
	2.2.2. Développer des modes doux pour un territoire pratiqué, approprié	Poursuivre les aménagements facilitant la pratique du vélo occasionnellement comme au quotidien		
		Redonner une place affirmée au piéton		
		Elargir les déplacements fluviaux aux trajets quotidiens		
2.3. VALORISER LES RESSOURCES POUR LE BIENVIVRE	2.3.1 Préserver la fonctionnalité écologique du Grand Narbonne	Articuler le projet de développement avec la trame verte et bleue du territoire, garantissant une bonne gestion des espaces	la protection des espaces dans le cadre de la TVB évite les dégradations potentielles engendrées par la fragmentation, le mitage des espaces naturels	la protection des espaces dans le cadre de la TVB réduit les possibilités d'aménagements autorisés le cas échéant, les projets qui justifient d'une nécessité d'implantation les réservoirs prioritaires doivent porter une attention particulière aux enjeux environnementaux et paysagers des sites concernés et mettre en place la démarche Eviter / Réduire / Compenser (ERC)
		Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité de la Narbonnaise		
		Préserver et gérer durablement les espaces complémentaires pour la biodiversité		
		Protéger les réservoirs de la trame bleue		
		Garantir la mise en réseau des réservoirs de biodiversité par des corridors écologiques		



		Organiser l'accueil et la fréquentation dans les sites fragiles		réduction des impacts liés à la fréquentation touristique sur les milieux naturels (piétinement, présence de véhicules motorisés...)
		Conforter les espaces naturels de la nature ordinaire et de la nature dans les villes	évite une artificialisation des espaces de nature en ville	réduction des impacts des aménagements par une meilleure réflexion sur les lisières urbaines
	2.3.2 Valoriser les paysages méditerranéens de la Narbonnaise, vecteurs essentiels de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire	Caractériser la diversité des paysages pour mieux les préserver et valoriser		réduction des impacts de l'urbanisation par la prise en compte des sensibilités paysagères et l'adaptation des aménagements
		Identifier et préserver la qualité des points de vue remarquables		réduit les incidences liées à la dégradation potentielle des points de vue par des principes d'aménagements adaptés (choix des implantations, hauteurs limitées ou autres modalités)
	2.3.3. Maintenir durablement les activités agricoles et encourager leur diversification	Poursuivre le développement des circuits courts et des filières locales pour favoriser une offre alimentaire de qualité		<ul style="list-style-type: none"> - le développement des circuits courts contribue à réduire les impacts environnementaux liés aux déplacements - le soutien aux pratiques agro-écologiques contribue à réduire les pollutions diffuses qui impactent la ressource en eau
	2.3.4 Renforcer la qualité du cadre de vie pour un territoire de santé et de bien être	Assurer une gestion durable des déchets	L'implantation d'équipements de gestion des déchets se réalise préférentiellement sur des espaces déjà artificialisés : évite une implantation sur des espaces de biodiversité prioritaire et des réservoirs de la trame bleue	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction à la source des déchets contribue à réduire les besoins de traitement - La valorisation et la gestion des déchets sont envisagées, dans la mesure du possible, au plus près du gisement et selon les principes d'intégration paysagère : réduction des incidences liées au transport et réduction des incidences sur le paysage



		<p> limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores</p>	<p> Les solutions en vue de limiter l'exposition des populations à des niveaux de bruit excessifs sont intégrées en amont des choix de développement : on évite ainsi de créer de nouvelles situations de nuisances sonores</p>		
		<p> Etudier les opportunités de mutation des friches et sites pollués vers de nouveaux usages</p>		<p> Certains sites peuvent constituer des gisements fonciers intéressants pour la recomposition de certains quartiers et ainsi contribuer à réduire la consommation foncière.</p>	
<p>3.1 Organiser le développement en prenant en compte la capacité d'accueil pour un redéploiement maîtrisé et une gestion optimisée des pressions littorales</p>	<p>3.1.1 Affirmer une armature territoriale pour un développement d'ensemble, adaptée aux capacités de chacun</p>	<p> Renforcer le coeur Narbonnais</p>		<p> Organisation territoriale basée sur un modèle de développement des polarités contribue à réduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déplacements sources de GES et de consommations énergétiques ; - la dispersion de l'habitat, source de consommation foncière, de banalisation des paysages, de fragmentation de la biodiversité 	
		<p> Renouveler et diversifier l'attractivité résidentielle et touristique du littoral</p>			
		<p> Conforter l'identité des Corbières et du Sigeonais</p>			
	<p> Organiser le fonctionnement en réseau du Minervois</p>				
	<p>3.1.2 Un projet de croissance assumé mais encadré par l'exigence de qualité</p>	<p> Un développement qui s'adapte localement aux enjeux environnementaux et à la capacité de fournir un cadre d'accueil de qualité</p>			
		<p> Mobiliser et adapter les logements aujourd'hui inoccupés</p>			<p> La valorisation du parc existant participe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la consommation foncière ; - la réduction de l'impact énergétique du parc ancien
	<p> Veiller à conserver une mixité dans l'offre de logements pour un territoire ouvert à tous sur le long terme</p>				



	3.1.3 Organiser l'aménagement littoral pour soutenir la capacité d'accueil	Préserver et mettre en valeur les espaces remarquables du littoral	éviter une potentielle artificialisation de ces espaces	- réduction des impacts des aménagements : seuls sont autorisés les équipements légers, démontables, intégrés à l'environnement et sans rejet sur le milieu - réduction des impacts liés à la fréquentation touristique par une meilleure organisation du stationnement et une canalisation des flux
		Préserver les coupures d'urbanisation	évite une remise en cause du caractère naturel de la coupure d'urbanisation	
		Permettre le développement des villages et agglomérations, en tenant compte de la capacité d'accueil	évite le mitage des espaces par le confortement des villages et agglomérations identifiés par le SCOT	
		Définir un parti d'aménagement littoral qui permette le renouvellement et la qualification des espaces littoraux		- réduction de la vulnérabilité face au risque submersion - réduction des impacts liés à la fréquentation touristique par une meilleure organisation du stationnement et une canalisation des flux
3.2. OPTIMISER L'ESPACE POUR COMPOSER AVEC LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE NARBONNAIS	3.2.1 Optimiser le foncier déjà urbanisé	Mobiliser prioritairement les disponibilités foncières au sein des enveloppes urbaines		-50% du besoin en logements à réaliser au sein de l'enveloppe urbaine : contribue à réduire la consommation foncière
		Privilégier la densification et la requalification des zones économiques existantes		densification et le comblement des zones existantes avant l'ouverture de nouvelles zones + promotion de formes urbaines denses: contribue à réduire la consommation foncière
		Etudier le potentiel de reconversion et de mutation des espaces économiques		réhabilitation des friches commerciales / industrielles : contribue à réduire la consommation foncière
	3.2.2 Limiter la consommation d'espace afin de lutter contre l'étalement urbain tout en	Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle		Le SCOT prévoit donc une division par plus de 2 de la consommation d'espace réalisée sur la période précédente
Maîtriser la consommation d'espace à vocation économique				



	répondant aux besoins liés au projet de développement	Anticiper les besoins fonciers pour accompagner la stratégie de développement touristique			
		Privilégier les secteurs d'urbanisation hors des espaces productifs (viticoles, agricoles) du territoire	évite l'artificialisation des espaces viticoles et agricoles du territoire, notamment les espaces productifs		
		S'engager dans une diminution marquée de la consommation d'espace au regard de la période précédente			
3.3. PROPOSER DES AMENAGEMENTS DE QUALITE ET INNOVANTS, SOCLES D'ATTRACTIVITE	3.3.1 Rechercher une qualité des aménagements pour les espaces résidentiels et économiques	Mettre l'accent sur la qualité et la durabilité et la réversibilité des constructions		réduction des incidences des constructions à travers l'intégration des principes de développement durable : sobriété énergétique, approche bioclimatique, intégration paysagère, formes urbaines compactes, performance hydro-économe etc.	
		Prévoir l'intégration architecturale, paysagère et environnementale des espaces d'activités économiques			
		Promouvoir le développement de services dans les zones d'activités			contribue à réduire les besoins de déplacements et incidences associées (consommations énergétiques, émissions GES)
		Faciliter le parcours résidentiel des entreprises pour permettre leur croissance sur le territoire et le maintien des emplois			
		Faire preuve d'innovation dans les aménagements pour une capacité d'accueil optimisée et une attractivité résidentielle et touristique accrue			réduction de la vulnérabilité face aux risques par une meilleure résilience du bâti
	3.3.2 Concilier les activités humaines avec la qualité environnementale et la	Favoriser une urbanisation cohérente avec le cadre géographique		réduction de l'impact des constructions par la définition de principes d'aménagement permettant une bonne intégration au paysage et le respect de morphologies urbaines cohérentes	
	Valoriser les silhouettes urbaines de la Narbonnaise				



	préservation du cadre de vie	Concilier les enjeux paysagers et le développement des énergies renouvelables	les projets voyant le jour sur le territoire devront répondre aux exigences de qualité environnementale et patrimoniale définies dans le cadre de la Charte Qualité EnR du PNR les choix d'implantation préservent les enjeux naturalistes et paysagers forts		
		Établir un équilibre entre préservation des paysages et promotion du Canal du Midi	cohérence des aménagements vis-à-vis du site classé pour éviter les impacts de nature à dénaturer le Canal et ses abords		
		Traiter qualitativement les entrées de villes et villages		réduction du risque de banalisation par l'application de principes qualitatifs pour les projets d'urbanisation et aménagements réalisés en entrée de ville	
3.4. INTEGRER LA GESTION DES RISQUES ET DES RESSOURCES EN AMONT DU DEVELOPPEMENT	3.4.1 Organiser la prévention et la gestion des feux de forêts	Mobiliser les connaissances existantes pour apprécier la défendabilité des projets face au risque incendie	évit de développer l'urbanisation dans les zones d'aléa fort et donc d'aggraver la vulnérabilité la préservation des zones d'expansion de crues permet d'éviter l'implantation de l'urbanisation dans ces espaces	réduction des impacts sur les paysages et la biodiversité des incendies par le maintien de milieux ouverts, une sensibilisation renforcée des propriétaires aux obligations de débroussaillage	
	3.4.2 Anticiper la gestion des risques inondation et littoraux par une stratégie de recomposition spatiale	Intégrer la gestion des risques inondation et submersion en amont du développement			la préservation des zones d'expansion de crues réduit la vulnérabilité du territoire
		Protéger les champs d'expansion des crues pour favoriser la rétention des eaux en amont des lieux habités			
		Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols			limiter l'imperméabilisation contribue à réduire la vulnérabilité
		Etudier les opportunités de désimperméabilisation de l'existant			
		Etudier les opportunités de développement de l'habitat flottant			contribue à réduire la vulnérabilité
3.4.3 Prendre en compte les autres risques	Intégrer la gestion du risque mouvements de terrains en amont du développement	évit de développer l'urbanisation dans les zones d'aléa fort et donc d'aggraver la vulnérabilité		l'adaptation des constructions au risque mouvements de terrains contribue à réduire la vulnérabilité	



	naturels et technologiques	Limiter l'exposition des populations aux risques industriels	évite le développement de nouveaux secteurs d'habitation dans les zones à risque, en cohérence avec la connaissance des aléas et les prescriptions des PPRT existants ou à venir.	
		Prendre en compte les risques liés au transport de matières dangereuses		
		Approfondir les connaissances des aléas miniers sur le bassin de lignite du Minervois	affiner la réalité du risque, en appréciant la géométrie et l'état des cavités, pour éviter l'implantation d'enjeux dans les zones d'aléa	
	3.4.4 Accompagner le développement d'une culture du risque et de l'adaptation au changement climatique	Renforcer la culture du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information		contribue à réduire la vulnérabilité
		Adapter le territoire et les écosystèmes à l'élévation du niveau de la mer		
	3.4.5 Gérer durablement la ressource en eau et les ressources minérales	Gérer durablement la ressource en eau	Application de la démarche ERC	réduire les pressions quantitatives et qualitatives sur la ressource en eau
		Articuler le développement urbain avec la capacité de la ressource en eau potable		
		Renforcer les actions visant à la qualité des milieux aquatiques		
		Prendre en compte les espaces de mobilité des cours d'eau		
		Protéger les zones humides		
		Mettre en oeuvre une démarche Eviter / Réduire / Compenser pour les projets concernant les milieux aquatiques		
Réduire les pollutions à la source		réduire les pressions qualitatives sur la ressource en eau		



		Gérer durablement les ressources du sol et du sous-sol	Ouverture de nouveaux sites de carrières conditionnée : évitement d'une implantation dans les réservoirs de biodiversité	Si un projet justifiait d'une nécessité à s'implanter dans un réservoir de biodiversité à défaut d'alternative techniquement et économiquement possible, il mettrait en œuvre la démarche Eviter / Réduire / Compenser.
--	--	--	--	---